

## Vanneste condamné

**Author :** Jeanne Smits

**Categories :** [Divers Jeanne smits](#)

**Date :** 25 janvier 2007

La cour d'appel de Douai a confirmé la condamnation du député UMP Christian Vanneste à 3 000 euros d'amende, plus 2 000 euros de dommages-intérêts respectivement à SOS-Homophobie, Act-Up Paris et au Syndicat national des entreprises gaies, plus 1 000 au titre des frais de justice, plus trois publications dans la presse. Les juges ont suivi les réquisitions du ministère public qui avait jugé constituée le délit d'injure homophobe sur la base d'un jugement moral du député du Nord qui avait déclaré que l'homosexualité était "inférieure à l'hétérosexualité. Si on la poussait à l'universel, ce serait dangereux pour l'humanité".

Dans cette logique, il n'y a aucune raison de ne pas condamner la Bible et le Catéchisme de l'Eglise catholique.

Christian Vanneste se pourvoit en cassation.

[E-deo](#) appelle à l'action : "Nous devons rendre cette loi inapplicable et désuète par des infractions massives et assumée, et par conséquent impossibles quantitativement à réprimer. C'est à dire nous inspirer des méthodes d'action gauchistes (cf le Manifeste des 343 salopes dans le Nouveles Obs pour rendre désuète la loi pro-Vie de 1920). e-deo vous tiendra au courant des initiatives qui seront lancées. Au nom de la défense de la famille, au nom de la défense de la liberté d'expression." A suivre...